



Yves Le Querrec : le cachet électronique visible, contre la fraude documentaire

p. 10



Agnès Caron, une vie dédiée à l'accompagnement

p. 41



Laurence Engel : « la BnF mène la bataille du référencement sur le web »

p. 44

n° 308

18 euros ■ octobre 2017

archimag.com

[STRATÉGIES & RESSOURCES DE LA MÉMOIRE & DU SAVOIR]

mensuel & professionnel

une publication du groupe

serda

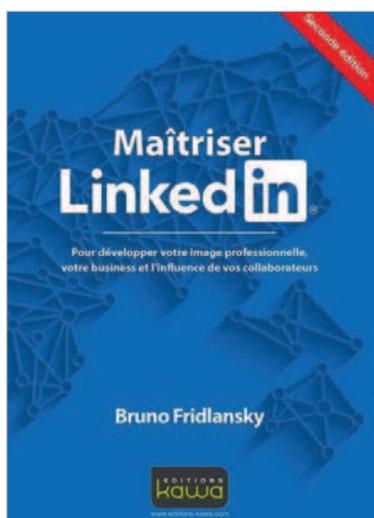
une publication du groupe



[dossier]

la fièvre des données de santé

un livre...



Maîtriser LinkedIn

Bruno Fridlansky. - Bluffy : Editions Kawa, 2017. - 163 p. - ISBN 978-2-36778-148-8 / 27,95 euros

Avec plus de 400 millions d'inscrits, LinkedIn fait figure de principal réseau social dédié à l'activité professionnelle. Les salariés l'utilisent pour trouver du travail, les employeurs y recourent pour trouver des collaborateurs et tout le monde y noue de nouvelles « amitiés ». À condition de bien l'utiliser : comment rédiger un profil, comment entrer en contact avec des prospects, comment créer un réseau d'influence, comment gérer ses contacts...

Un profil LinkedIn, ça se soigne : « Prenez la peine de le renseigner correctement et complètement. Car vide, incomplet ou parfaitement renseigné, il ressortira dans les premiers résultats de recherche de Google », explique Bruno Fridlansky.

Ces bons conseils sont enrichis de multiples témoignages provenant de professionnels évoluant dans les domaines du marketing, du numérique ou de la presse. Selon l'usage qu'ils font de LinkedIn, on y apprend que ce réseau social « est un immense afterwork ouvert 24 heures sur 24, 7 jours sur 7 ». Un autre utilisateur estime qu'il faut apprendre à donner avant de recevoir... ■

le cachet électronique visible, une réponse pertinente à la fraude documentaire

Yves Le Querrec est secrétaire général de l'Association internationale de gouvernance du cachet électronique visible (AIGCEV).

« le CEV permet à tous de vérifier, avec une simple application smartphone, si les données essentielles du document n'ont pas été modifiées »



❶ À quoi sert le cachet électronique visible ?

La généralisation de la dématérialisation documentaire a vu l'éclosion de la falsification de données contenues dans ces documents. En effet, il est facile de changer, avec un logiciel de retouche, le montant du salaire du bulletin de paie ou l'adresse d'un justificatif de domicile. La confiance dans le document doit donc être assurée de manière simple et accessible à tous. Le cachet électronique visible (CEV) est la réponse pertinente, pratique et efficace à cette problématique.

❷ Comment fonctionne le cachet électronique visible ?

Le CEV encapsule dans un code graphique les données essentielles du document qui sont signées électroniquement par son émetteur. Ce qui permet à tous de vérifier, avec une simple application smartphone, si elles n'ont pas été modifiées. Les dimensions de ce code restant réduites, la quantité d'informations signée est restreinte, impliquant la définition d'un CEV par type de document. Simple dans sa conception, le CEV exige une organisation opérationnelle élaborée et sûre pour garantir cette confiance. C'est le rôle de l'AIGCEV, l'Association internationale de gouvernance, de spécifier les données par type de document, répertorier les émetteurs autorisés, labelliser les éditeurs et les autorités de certification habilitées à distribuer un certificat de signature, ou cachet serveur. Le CEV ouvre cette fiabilisation à tout type de document et dans tous les secteurs économiques. Une entreprise peut utiliser un CEV déjà spécifié ou bien demander la création d'un nouveau qui sera ajouté à la bibliothèque publiée par l'AIGCEV.

❸ Qui sont les membres de l'Association internationale de gouvernance du cachet électronique visible ?

Initialement conçu par l'ANTS pour les justificatifs de domicile, le CEV se propage à tous les usages avec l'AIGCEV dont les membres fondateurs sont, entre autres, l'administration avec le ministère de l'Intérieur, la DNLF et l'ANTS, les institutionnels avec la FNCT, le CSOEC (experts comptables), l'Imprimerie nationale, le CFONB (banques), la CNHJ (huissiers de justice), le CNGTC (greffes des TC), La Poste, la Caisse des Dépôts ainsi que des industriels de la sécurité informatique. ■

Bruno Texier